

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-six octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

19 Octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	3	19

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme COUPEY Sylvie, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr BEREZOWSKI Pierre, Mr CHOQUENET Vincent, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr NIVART Jean-Luc, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mme PELLETIER Séverine à Mr ENGRAND
Mr PHILIPON Vincent à Mr ENGRAND olivier
Mr MARCELLIN Bruno à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Romain LAUTIER

Excusés : Mme PELLETIER Séverine, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr MARCELLIN Bruno, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr PHILIPON Vincent

Signature d'une convention entre le syndicat de regroupement scolaire de la Vallée de la Jocienne et le S.I.T.US – Prolongation des lignes Scol'tus n°101 et 401 desservant les établissements scolaires du 1^{er} degré	Rapport
	N°5

Du fait de la suppression du financement par l'Etat des contrats aidés, les Communes adhérentes au Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne ont décidé de réduire leurs frais d'accompagnement des élèves de maternelle et de primaire.

Aussi, durant l'année scolaire 2017-2018, il a été demandé au SITUS de prolonger la ligne 101 afin de desservir toutes les écoles maternelles et primaires de la Commune de Crouy. Des aménagements ont été également apportés sur la ligne 401.

Cette desserte complémentaire à l'intérieur de la commune de Crouy a totalement été prise en charge financièrement par le Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne souhaite conclure une nouvelle convention avec le SITUS pour maintenir les aménagements de circuits.

La participation financière comprenant la totalité des kilomètres commerciaux a été chiffrée à 5 483.25 € (base 2021, hors revalorisation) pour une année d'exploitation.

Cette convention sera signée par le Président du Syndicat de Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne et le Président du SITUS.

Il est précisé que la convention signée l'année scolaire passée, entre le Président du Syndicat du Regroupement Scolaire de la Vallée de la Jocienne et le Président du S.I.T.U.S, demeure en l'état.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical du SITUS de donner leur accord.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser le Président à signer la convention avec le Syndicat de Regroupement scolaire de la Vallée de la Jocienne relative à la prise en charge financière de la prolongation des lignes SCOL'TUS n°101 et 401, selon les conditions exposées dans le rapport.

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote: 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 27 octobre 2021
Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier ENGRAND

